

Le Musée de la Voix.

C'est en 1907 que, sur l'initiative de M. Clarke et grâce à sa libéralité, on a fondé dans les caves de l'Opéra ce Musée de la Voix.

Il est démontré par le Prof. CHIRO que les miracles n'appartiennent plus aux siècles obscurs de la Mythologie et de la superstition.

Voici la meilleure chose qui soit jamais arrivée. Des centaines d'années en avant de vieilles méthodes en usage.

Prof. CHARLES CHIRO, CULTURE DE BEAUTÉ, SPECIALISTE. Dans l'art de réduire un excès de graisse et de développer le corps.

Suite 820 Audubon Building, Rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lne.



Il est démontré par le Prof. CHIRO que les miracles n'appartiennent plus aux siècles obscurs de la Mythologie et de la superstition.

Les Experts en Beauté et les Masseurs sont stupéfaits et émerveillés de cette méthode prodigieuse de CHIRO qui depuis des années confond les premiers experts de ce monde.

Quelque chose de différent ! D'Inattendu ! De Merveilleux ! LISEZ ! ECOUTEZ ! NE MANQUEZ PAS ! EXAMINEZ !

L'INGENIEUR CHIRO INVENTE Un nouveau système pour développer, réduire et embellir les hommes et les femmes.

Etonnant, mais vrai. Faits prouvés. Pas d'expériences. Des milliers le louent. Ne ressemblant en rien à ce que vous avez vu ou entendu dire.

Toute femme mûrme dans le secret de son âme son désir inné et son droit, et son devoir d'être belle - d'atteindre la symétrie et la grâce - de faire jouir ceux qui l'entourent du charme infini de son sexe.

L'action de la nature est la seule juste, la seule permanente, la seule qui enchante l'œil et en appelle au goût raffiné.

Son expérience est unique, tout à la fois par le fait qu'il s'est donné et conservé un corps parfait et qu'il donne des corps parfaitement proportionnés à d'autres.

Je crois posséder le système le plus simple, le plus rapide, et le seul absolument inoffensif qui l'on connaisse pour faire disparaître l'excès de graisse et le double menton.

Mon système est sûr et sensé. Pas le diète qui vous affame ; pas de gymnastique ou d'exercices nuisibles qui vous portent sur les nerfs ; pas de guérison opérée mentalement ; pas de sottises, rien de rude ou de mauvais, simplement des résultats enchanteurs et heureux obtenus avec un léger effort.

Il disent qu'il n'y a rien de nouveau sous le Soleil, mais j'ai perfectionné un système dont je veux vous faire profiter. Ce qu'il a accompli pour moi il peut le faire et le fera pour vous.

J'étais maigre, pâle, j'avais la poitrine plate, et après que je me fusse perfectionné j'ai été un des modèles auxquels les artistes offraient les prix les plus élevés dans la Ville de New York, et ce que j'ai fait pour moi-même je puis le faire pour vous.

Mon Succès est dû à Mes Efforts Honnêtes.

Je serai à la Nouvelle-Orléans d'une manière permanente. Ma réputation est bien établie et connue de beaucoup, néanmoins vous pourriez être sceptique à l'égard de ma méthode, et qui n'a pas le droit de l'être à cette époque, où le succès échappe aux différents salons de massage et aux sérieux efforts de nos meilleurs Masseurs justement quand il serait si nécessaire. J'ai une méthode exclusive ment à moi.

Je n'ai pas de méthode qui provienne de l'ignorance ou de la superstition du laïque.

Je n'ai rien qui dépende de la crédulité ou choses semblables, mais je soumetts à votre considération un système qui n'a jamais échoué "quand il est appliqué par une personne habile à s'en servir."

C'est l'expérience "qu'on en a" qui rend possible l'application correcte et heureuse de tout système. Sans cela les résultats sont nuls.

Mon Expérience est à votre service ? En voulez-vous ? Vous remerciant de votre considération et vous demandant de vous enquérir et d'aider à attirer sur ce système l'attention de ceux qui pourraient s'y intéresser.

Je suis sincèrement à vous. PROF. CHAS. CHIRO, Chambre 820 Audubon Building, rue du Canal. Phone Main 4725 TOUTES AFFAIRES CONFIDENTIELLES. Nouvelle-Orléans, Lne. Heures de Bureau: 10 a. m. à 5 p. m. Des dames sont de service. journalièrement.

N. B. - l'enseigne et je, donne des instructions individuelles à ceux qui désirent apprendre ma profession. Les élèves peuvent se faire inscrire n'importe quand et obtenir tous les avantages.

Un gradué Chiro ayant un diplôme Chiro peut avoir une position n'importe où et à n'importe quel moment.

Mon Diplôme Garantit le Succès. Tout au fond de votre cœur vous nourrissez une ambition - la conviction que, en ayant la chance, vous pourriez accomplir de grandes choses.

Vous n'avez pas l'intention d'être toujours l'esclave de quelqu'un - de vivre d'un petit revenu, de demeurer un simple cran de la grande roue que fait marcher le monde. Mon système vous offre l'occasion que vous cherchez - l'occasion qu'on rencontre une fois dans la vie - la plus grande chance que vous aurez jamais de vous élever vite et facilement. Pas de longues années de préparation - qu'un peu de temps, pendant lequel vous pourrez continuer à remplir votre emploi actuel.

Alors, quand dans quelques semaines vous serez au courant et que vous aurez reçu votre Diplôme comme Masseur Chiro, vous pourrez sortir de l'oubli, et assumer la place que vous êtes appelé à occuper. Pas de longues, pénibles attentes pour les affaires. Vos services seront constamment en demande. Vous pourrez employer votre temps comme vous l'entendez. Rappelez-vous que vous recevez les instructions personnelles du Prof. Chiro, non d'une école de coiffure ou du "salon d'un collège de barbier, mais que le Professeur vous donne des leçons dans son bureau privé et vous présente un Diplôme.

AVIS DE SUCCESSIONS Succession de veuve Auguste Poirier. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. Auguste Poirier est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession d'Alexander McDermott. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. Alexander McDermott est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PUBLIQUES ET BREVETES ANNONCES JUDICIAIRES. Vente importante par le Sheriff Civil de l'équipement entier et de toute la propriété mobilière de la Great Southern Petroleum Co., située dans la Paroisse d'Acadia, sujet à certains baux existant, le tout sera offert et vendu "en bloc".

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le terrain simple grément de performance, terrain à bâtir, situé dans la paroisse d'Orléans, Division D, No 96,220 - En vertu d'un ordre de vente en date du 26 avril 1912, le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans, Division D, a été chargé de vendre aux enchères publiques, le 11 juillet 1912, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

AVIS DE SUCCESSIONS

La Liquidation de la Ruskin Press. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. Auguste Poirier est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de Eliza E. Linden. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. Auguste Poirier est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de Isaac Kemp. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. Auguste Poirier est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de Bernard Joseph Brink. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. Auguste Poirier est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Succession de M. D. B. Brewster. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 101,064 - Division B - Attendu que M. D. B. Brewster est décédé le 11 juillet 1912, laissant une épouse et deux enfants.

Feuilleton

L'ABELLE DE LA N. O.

Commencé le 28 avril 1912

Près du bonheur

GRAND ROMAN INÉDIT

PAR LOUIS ENAULT.

PREMIÈRE PARTIE

(Suite)

Christine tenait toujours la braguette d'adieu en fleur, qui se dressait entre eux, ombre et soleil, les deux têtes et se couvrait sur ses belles ses grappes blanches et parfumées.

— Ainsi la présentation est toute faite ! dit Mme de Brahe. Vous vous connaissez ! Je vous en félicite l'un et l'autre, et je ne puis que plus heureuse de vous réunir. Comte, j'aime Mme de Radde comme ma fille, et c'est vraiment en famille que vous passerez la journée.

Cette journée-là fut courte pour Georges. C'était une de celles que, dans son souvenir, nous marquons d'une pierre blanche: le jeune homme éprouvait un immense bonheur à retrouver Christine. Jamais il ne l'avait si bien vue: elle lui paraissait cent fois plus belle qu'au bal, dans cette intimité toute cordiale, à goûter le charme qui était en elle. La comtesse était tout en noir; il trouva que le noir était la toilette distinguée par excellence et la seule qui convint à une femme un peu grande. Les rubans violets, qui crevaient de quelques nœuds les longs drapés de dentelle relevaient ce que cette couleur seule eût en de trop sévère peut-être. Lui, de son côté, fat pleuré d'esprit, d'entrain et de gaieté. Il avait plus de fleurs épanouies dans l'âme que les enfants n'en avaient ornés sur les gazons du parc, et si Christine n'avait pu échanger son cœur elle n'aurait pu chanter tous les rossignols du printemps de l'amour. Elle aussi était heureuse; mais son bonheur était mêlé d'un trouble secret et tout voisin de la crainte.

Le bateau d'Upsala devait reprendre le compte dans l'après-midi et le ramener à Stockholm. Christine demeurait de l'autre côté du lac, qui n'est pas très large. A quelque distance du bord, on pouvait, des fenêtres du château, apercevoir sa voiture qui venait l'attendre à un petit débarcadère, construit pour l'usage des deux châteaux amir. La barque de Sk koster ne partait de son rivage qu'après avoir vu les chevaux sur l'autre.

Il fut convenu que Georges reconduirait Christine jusqu'à sa voiture et que la barque attendrait le